

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 mai 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 14 mai 2012

2012 DAC 280 Subvention au Comité d'entente des associations d'anciens combattants et victimes de guerre, groupements du souvenir et sociétés patriotiques du 14e arrondissement de Paris. (14e)

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L2313-1 ;

Vu l'avis du Conseil 14e arrondissement en date du 7 mai 2012;

Vu le Projet de délibération en date du 30 avril 2012 par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement au Comité d'entente des associations d'anciens combattants et victimes de guerre, groupements du souvenir et sociétés patriotiques du 14e arrondissement de Paris ;

Sur le rapport présenté par Madame Catherine Vieu-Charier au nom de la 9e Commission ,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 600 euros est attribuée au Comité d'entente des associations d'anciens combattants et victimes de guerre, groupements du souvenir et sociétés patriotiques du 14e arrondissement de Paris dont le siège social est situé 2 rue Saillard 75014 paris A00012/2012-02983/20397.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012 nature 6574, rubrique 323, ligne VF40006 ; Provision pour subventions de fonctionnement au titre des anciens combattants

